

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34
e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 Mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt-deux mai deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel, Mme DUGOIS Claudine, Mme GERRIET Pascale, Mme GUILLOT Raymonde, Mme GUYON Gabrielle, M. TRULLARD Yvan

Absents excusés : M. LOUBOUTIN Laurent, M. TERRIER Cyril

Secrétaire de séance : M. SOUDIER Jean-Gabriel

Ordre du jour :

- 1 – Lotissement : Choix des entreprises
- 2 – Ventes de terrains à bâtir
- 3 – Communauté de Communes : désignation d'un représentant CLECT :
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 4 – Site internet : directeur de publication
- 5 – Château d'Artois : point sur le dossier
- 6 – Parc éolien à Chamole
- 7 – Demandes de subventions
- 8 – Subventions reçues
- 9 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Départ de M. GUEDON Denis
- Gaz presbytère
- Création d'un emploi saisonnier

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Lotissement : Choix des entreprises

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement des 2 nouvelles parcelles du lotissement « La Baume aux Chèvres », cinq entreprises ont répondu. Après examen de leurs propositions et sur avis de la commission qui a ouvert les plis et examiné les offres lundi 26 mai, le conseil décide de retenir à l'unanimité l'entreprise TP SAILLARD de Mesnay qui, pour les 8 lots proposés est la mieux placée en terme de prix. Le montant du devis s'élève à 28 046,14 € TTC. Le détail des offres est disponible en mairie.

2 – Ventes de terrains à bâtir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le prix de vente des terrains à bâtir pour les 2 nouvelles parcelles du lotissement à 25 €/m² si l'acheteur passe par un notaire et à 25,50 €/m² si la commune fait elle-même l'acte de vente.

Le conseil municipal autorise la vente de la parcelle n°1 d'une surface de 1 343 m² à M. DUBOZ Arthur ainsi que la vente de la parcelle n°2 d'une surface de 1 201 m² à M. et Mme CATTET Sylvian et Mélanie.

Le conseil autorise le maire à signer les actes de vente si les acheteurs passent par un notaire, sinon, il autorise le maire à rédiger les actes administratifs et le premier adjoint à les signer.

3 – Communauté de Communes : désignation d'un représentant CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité désigne M. SOUDIER Jean-Gabriel représentant de la commune de la Châtelaine à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes d'Arbois, Vignes et Villages, Pays de Louis Pasteur.

Le maire informe les conseillers qu'ils ont la possibilité de faire partie des commissions de la communauté de communes. Lors du conseil communautaire du 12 mai dernier, M. BRENIAUX Romuald s'est proposé pour faire partie de la commission Environnement/Energie/Cadre de vie/Logement. M. MURCIER Alain sera dans les commissions Aménagement et développement des territoires et Culture et tourisme.

4 – Site internet : directeur de publication

Après discussion, M. MURCIER Alain est nommé directeur de publication du site internet de la commune et Mme GERRIET Pascale, rédactrice.

Le site en question est disponible à l'adresse suivante : lachatelaine.arbois.com

5 – Château d'Artois : point sur le dossier

Le maire explique qu'il a rencontré des personnes de la DDT pour le projet d'amélioration de l'accessibilité du château d'Artois. Le permis de construire déposé début mars a dû être annulé car des points n'étaient pas conformes à la réglementation (en particulier pour l'accessibilité des personnes à mobilités réduites, assainissement).

Afin de s'entourer de précautions, le maire a également sollicité M DELQUE, de la société SOCOTEC pour le contrôle et la maîtrise des risques ainsi que le capitaine ROUCOULE pour la sécurité incendie. Les recommandations formulées ont été faites à la maîtrise d'ouvrage (SAFIMO) afin que celle-ci dépose très rapidement un nouveau permis de construire. Un « mini » cahier des charges sera rédigé en tenant compte des besoins de la commune et des conseils des professionnels ci-dessus.

6 – Parc éolien à Chamole

Les membres du conseil présents à la réunion publique d'information exposent le projet. Le parc sera composé de 9 éoliennes d'une hauteur totale d'environ 185 mètres. Une étude d'impact a été réalisée et les éoliennes devraient être visibles du village au lieu-dit « La Roche aux Cros ». Un dossier relatif au projet est disponible en mairie.

Une éolienne pourrait être « propriété collective » grâce à des financements des particuliers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité se prononce « pour » le parc éolien de Chamole.

7 – Demandes de subventions

Le Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de La Grange-sur-le-Mont en partenariat avec le Centre hospitalier d'Arbois ont pour projet de proposer aux anciens patients (dont au moins 2 personnes sur la commune de La Châtelaine sont concernées) une prise en charge pour poursuivre une activité physique adaptée sur l'hôpital d'Arbois. De ce fait, ils demandent une subvention aux communes pour les aider à acheter du matériel sportif adapté. Le maire, partie prenante de cette affaire, ne prend pas part au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté avec 8 voix « pour » décide d'accorder 150 € pour ce projet.

La section « Pôle Artois » du Foyer Rural sollicite une subvention de 500 € pour une exposition de sculptures modernes dans le parc du Château d'Artois. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité.

8 – Subventions reçues

Le conseil autorise le maire à encaisser un chèque de 1 000 € de Totalgaz, qui correspond à un acompte d'une subvention, pour les travaux d'économie d'énergie (changement de chaudières et de fenêtres) au Château d'Artois.

9 – Départ de M. GUEDON Denis

Suite à l'état des lieux du logement du presbytère et suite au relevé des compteurs, la somme de 120,97 € est à redonner à M. GUEDON. Le conseil accepte à l'unanimité ce remboursement de charges.

Le logement sera repeint, et quelques travaux réalisés (pare-douche, changement robinetterie, lino dans les toilettes...).

10 – Gaz presbytère

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer un nouveau contrat avec Totalgaz afin que des compteurs soient installés au Presbytère et que les locataires payent directement leur facture de chauffage.

11 – Création d'un emploi saisonnier

Le conseil municipal décide de la création d'un emploi saisonnier (adjoint technique de deuxième classe) pour une durée de deux mois, sur la base de 25 heures de travail mensuel afin d'effectuer la tonte, l'entretien des espaces verts et fleuris ainsi que des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Un contrat de travail d'engagement pour un besoin saisonnier, à durée déterminée, sera établi pour M. SAULDUBOIS Julien, à compter du 15 juin 2014.

12 – Questions diverses

* Suite à une demande de location de la salle de l'école pour le 31 décembre prochain, le conseil décide de maintenir les conditions fixées par l'ancien conseil municipal à savoir location jusqu'à minuit et sans musique de façon à ne pas gêner le voisinage.

* Les commissaires titulaires et commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directes ont été désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura. Ainsi : M. BRAUD Jean, M. DUGOIS Bernard, M. GUILLAUMOT Daniel, Mme CATTET Marie-Thérèse, Mme BRENIAUX Isabelle et M. COQUET Michel ont été nommés commissaires titulaires et M. HERMANGE Denis, M. SAULDUBOIS Julien, M. GUYON Georges, Mme VINCENT Maud, M. GUILLOT Bernard et M BOUILLET Daniel ont été nommés suppléants.

* M. CATTET Sylvian a remis au maire ce jour, deux dossiers qui seront étudiés lors du prochain conseil.

Le prochain conseil est fixé au lundi 30 juin à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Jean-Gabriel SOUDIER